

# MAIRIE

9 place de la Mairie  
BP 10035  
67241 BISCHWILLER Cedex

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



## PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2011

en Salle des Séances

Tél. : 03.88.53.99.53

Fax : 03.88.63.52.12

www.bischwiller.com

### AFFAIRES GENERALES

Point n° 1 – DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE .....	3
Point n° 2 – ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU 27 AVRIL 2011 ET DU 9 MAI 2011 .....	3
Point n° 3 – DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : information sur les décisions prises ...	4
Point n° 4 – COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 MAI 2011 .....	8
Point n° 5 – SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE : avis sur le projet 10	

### AFFAIRES FINANCIERES

Point n° 6 – CREATION D'UNE REGIE MUSEE .....	12
Point n° 7 – FIXATION DES TARIFS D'ENTREE AU MUSEE DE LA LAUB ET DE LA MAISON DES ARTS .....	13
Point n° 8 – SUBVENTIONS POUR RAVALEMENT DE FACADES .....	14
Point n° 9 – HARAS DE LA MODER : octroi d'une subvention .....	14

### TRANSACTIONS IMMOBILIERES

Point n° 10 – RETROCESSION D'UN TERRAIN RUE DES CASERNES (STRADIM) – parcelle d'assiette du transformateur électrique .....	15
---	----

### RESSOURCES HUMAINES

Point n° 11 – FONDS D'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPEES DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE (FIPHFPT) .....	15
Point n° 12 – MODIFICATION DE L'ETAT DES EFFECTIFS : création d'un poste d'agent de maîtrise principal et de brigadier chef principal de police municipale .....	16
Point n° 13 – RENOUVELLEMENT DE CONTRATS .....	17
Point n° 14 – PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE : reconduction de contrats .....	17
Point n° 15 – REGIME INDEMNITAIRE : filière technique .....	18

Membres élus :	33
Membres en fonction :	33
Membres présents :	25
Membres absents avec pouvoir :	6
Membres absents sans pouvoir :	2

### **Membres présents :**

#### ➤ *Groupe « Bischwiller réussit ! » :*

##### **Le Maire :**

- Nicole THOMAS

##### **Les adjoints :**

- René ECKERT
- Sylvie ARNOULD
- Monique LITT
- Isabelle LERCH
- Jean-Claude KUNTZEL
- Simone FREIS
- Yolande MENGES

##### **Les conseillers municipaux :**

- Bénédicte GERARD
- Gilbert HUTTEL
- Hubert UNGETHUM
- Gabriel BEYROUTHY
- François MARTZ
- Anne-Marie LAMOTTE
- Jean-Jacques JUNG
- Sophia VOGT
- Stéphane RIFF
- Blandine JUNG
- Metin BASAK
- Jean-François KREB
- Agnès LIEB

#### ➤ *Groupe « Bischwiller unie » :*

- Jean, Lucien NETZER
- Gérard BECKER

#### ➤ *Groupe « Tous ensemble pour Bischwiller »*

- Michèle MULLER
- Jean-Pierre DATIN

### **Membres absents excusés avec pouvoir :**

- Maurice BARTHOLOME, adjoint, à Nicole THOMAS, Maire
- Claude GIROUD, adjoint, à René ECKERT, 1<sup>er</sup> adjoint
- Emine ZALEM, conseillère municipale du groupe « Bischwiller réussit ! » à Isabelle LERCH, adjointe
- Elodie RIFF, conseillère municipale du groupe « Bischwiller réussit ! » à Simone FREIS, adjointe
- Michèle GRUNDER-RUBERT, conseillère municipale du groupe « Bischwiller unie », à Jean, Lucien NETZER, conseiller municipal du même groupe
- Raymond GRESS, conseiller municipal du groupe « Tous ensemble pour Bischwiller » à Michèle MULLER

### **Membres absents sans pouvoir :**

- Michael GUTEKUNST, conseiller municipal du groupe « Bischwiller unie »
- Valérie GROSSHOLTZ, conseillère municipale du groupe « Bischwiller unie »

---

## Point n°1 – DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

*Rapport présenté par Madame Nicole THOMAS, maire.*

Conformément à l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal, lors de chacune de ses séances, désigne son secrétaire.

### Le Conseil Municipal

#### A l'unanimité

DÉSIGNE Monsieur François MARTZ, conseiller municipal du groupe « Bischwiller réussit ! », comme secrétaire de la présente séance.

Date de publication : 30.06.2011  
Date de notification :  
Date de transmission  
à la Sous-Préfecture : 30.06.2011

---

## Point n°2 – ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU 27 AVRIL 2011 ET DU 9 MAI 2011

*Rapport présenté par Madame Nicole THOMAS, maire.*

Les procès-verbaux des séances du conseil municipal du 27 avril et du 9 mai 2011 ont été transmis à tous les conseillers.

Observations formulées : Monsieur Jean, Lucien NETZER, conseiller municipal du groupe « Bischwiller unie » s'exprime au nom de Madame Michèle GRUNDER-RUBERT, conseillère municipale du même groupe qui a relevé deux éléments dans le procès-verbal de la séance du 9 mai 2011, concernant le projet de restructuration de la mairie :

- page 3, le terme de « cellulose incompressible » n'a pas été prononcé par Monsieur Vincent PUTHIOT, gérant de MP CONSEIL lors de la présentation du projet de restructuration de la mairie
- page 35 : elle regrette que ses arguments ne figurent pas dans le procès-verbal lorsqu'elle qualifiait le projet de « mégalomane ».

### Le Conseil Municipal

#### Procès-verbal du 27 avril 2011 :

<b>Par 25 voix POUR</b>	- groupe « Bischwiller réussit ! »
<b>6 voix CONTRE</b>	- groupe « Bischwiller unie » - groupe « Tous ensemble pour Bischwiller »

#### Procès-verbal du 9 mai 2011 :

<b>Par 25 voix POUR</b>	- groupe « Bischwiller réussit ! »
<b>6 abstentions</b>	- groupe « Bischwiller unie » - groupe « Tous ensemble pour Bischwiller »

ADOPTE les procès-verbaux des séances du conseil municipal du 27 avril et du 9 mai 2011.

Date de publication : 30.06.2011  
Date de notification :  
Date de transmission  
à la Sous-Préfecture : 30.06.2011

---

### Point n°3 – DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : information sur les décisions prises

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il vous est rendu compte ci-après des décisions que j'ai prises dans le cadre des délégations que le Conseil Municipal m'a données :

#### Décisions de non préemption :

Date DIA	Coordonnées cadastrales		Surface	Lieu(x)-dit(s)	Prix	Date décision
	N° de section	N° de parcelle				
15/04/2011	82 et 35	320/77 et 420/95	4 263 m <sup>2</sup>	Lieu-dit LOEHL	47 840,00 €	26 avril 2011
12/04/2011	41	314/24	607 m <sup>2</sup>	17 rue de Haguenau	112 000,00 €	3 mai 2011
19/04/2011	16	275/86 - 277/87	870 m <sup>2</sup>	55 rue Georges Clemenceau	50 000,00 €	26 avril 2011
19/04/2011	28	96/21	566 m <sup>2</sup>	2 impasse des Tisserands	100 000,00 €	26 avril 2011
19/04/2011	35	388/02 et 389/02	2 847 m <sup>2</sup>	1 rue de Marienthal	161 460,00 €	26 avril 2011
20/04/2011	13	159/3	159 m <sup>2</sup>	10 rue de Rohrwiller	184 000,00 €	26 avril 2011
19/04/2011	41	283/10, 289/10, 290/10 et 294/10	2 785 m <sup>2</sup>	22 rue du Castor	140 000,00 €	3 mai 2011
26/04/2011	20	5	1 168 m <sup>2</sup>	65 rue de la République	130 000,00 €	3 mai 2011
29/04/2011	4	47/25	242 m <sup>2</sup>	2b impasse de la Bleiche	160 000,00 €	3 mai 2011
10/05/2011	42	266/96	458 m <sup>2</sup>	1 rue des Œillets	210 000,00 €	17 mai 2011
05/05/2011	42	479/142	1 463 m <sup>2</sup>	1 rue du Renard	132 500,00 €	24 mai 2011
13/05/2011	31	55/4	386 m <sup>2</sup>	3 rue des Vignes	190 000,00 €	24 mai 2011
17/05/2011	36	448/17	619 m <sup>2</sup>	2 square Maurice Ravel	275 000,00 €	1 juin 2011
31/05/2011	13	10	708 m <sup>2</sup>	2 rue de la Montée	175 000,00 €	1 juin 2011
30/05/2011	6	118/6/	600 m <sup>2</sup>	14 rue d'Oberhoffen	400 000,00 €	14 juin 2011
06/06/2011	15	138 et 139	327 m <sup>2</sup>	11 rue Georges Clémenceau	124 000,00 €	14 juin 2011

## Procédures adaptées :

Objet du marché	Intitulé des lots	Titulaire du marché	Montant T.T.C. du marché
Prestation de télésurveillance et de maintenance des alarmes (durée 4 ans).	Lot unique	KBS 16 Rue des Couturières 67240 BISCHWILLER	12 342,72 € + interventions équipes de sureté 54,12 € / intervention
Commande d'un véhicule électrique utilitaire GOUPIL G3-1-COURT	Lot unique	Commande UGAP	28 399 €
Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable rue de la Piscine (entre les rues des Violettes et des Casernes)	Lot unique	ARTERE CONSTRUCTION ET TRAVAUX PUBLICS 111, avenue de Strasbourg 67170 BRUMATH	23 070,84 €
Rénovation des sanitaires au 2, place de la Mairie à BISCHWILLER	Lot 1 -Gros-œuvre	CRB 7 rue du Moulin 67170 BRUMATH	5 501,60 €
	Lot 2 – Sanitaire/Ventilation	SANI SCHMITZ 29 rue de la Sauer 67660 BETSCHDORF	8 383,96 €
	Lot 3 – Carrelage/Faïence	SARL MS CARRELAGE 1 rue des Bleuets 67500 HAGUENAU	5 991,96 €
	Lot 4 – Plâtrerie	CRB 7 rue du Moulin 67170 BRUMATH	2 368,08 €
	Lot 5 - Electricité	SCHORO ELECTRICITE 5 rue de l'Industrie 67116 REICHSTETT	2 274,28 €
	Lot 6 – Menuiserie intérieure	ALAIN ENNESSER 56 rue du L. de Bettignies 67840 KILSTETT	4 870,89 €
Déplacement d'un mur de soutènement rue du Diaconat	Lot unique	Construction SCHNEE 10, rue du Cor de Chasse 67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN	16 550,85 €
Travaux de démolition et de maçonnerie au 1, rue des Ormes	Lot unique	CRB 7 rue du Moulin 67170 BRUMATH	34 971,04 €
Ravalement de façades à l'école primaire Erlenberg et à l'école maternelle Rebgarten	Lot 1 : Ecole primaire Erlenberg	HITTIER ET FILS ZI La Sablière BP 90335 SCHWEIGHOUSE SUR MODER 67507 HAGUENAU	74 486,88 €
	Lot 2 : Ecole maternelle Rebgarten	CREPI DECOR MACONNERIE S.E 4, rue Emile Mathis 67110 REICHSHOFFEN	23 148,58 €
Fourniture d'un porte-outils polyvalent 25km/h, 4 roues motrices et directrices d'occasion récente avec système multi-bennes, lame de déneigement (existante, à remonter) et saleuse silo-automatique (à fournir)	Lot unique	HANTSCH SAS Z.I. rue de l'Europe – BP 2 67521 MARLENHEIM CEDEX	171 028,00 €
	Lot 1 : démolition – Gros œuvre	W&T CONSTRUCTIONS 1b, route de Buhl 67470 NIEDERROEDERN	12 458,73 €
	Lot 2 : charpente	KURTZ CLAUDE SAS 4, impasse de la Chapelle 67350 DAUENDORF	5 483,66 €
	Lot 3 : couverture zinguerie	BEYER COUVERTURE SAS 70, avenue de Strasbourg 67170 BRUMATH	2 296,28 €
	Lot 4 : menuiseries extérieures PVC	FMS 66, rue du Rhin 67115 PLOBSHEIM	7 538,39 €
	Lot 5 : plâtrerie isolation	SARL CLAUDE KELHETTER 3, rue Charles Péguy 67200 STRASBOURG	28 068,72 €
	Lot 6 : menuiseries intérieures bois	BIER BATIMENTS 1, rue de l'Industrie 67340 INGWILLER	16 899,73 €

Rénovation de 2 logements au 2a, rue R. Poincaré à 67240 BISCHWILLER	Lot 7 : carrelage	MS CARRELAGE 1, rue des Bleuets 67500 WEITBRUCH	5 158.34 €
	Lot 8 : serrurerie	ETS EDGARD GIECK SARL 5-7 et 9, rue du Mal Joffre 67501 HAGUENAU	4 260.00 €
	Lot 9 : sols souples	CL REVETEMENTS 7, place du Renard 67240 OBERHOFFEN SUR MODER	3 210.59
	Lot 10 : peintures intérieures	ERTLE R SARL 27a, route de Woerth 67150 LEMBACH	7 250.63 €
	Lot 11 : sanitaire	SERVICE CHAUFFAGE SANITAIRE WAECHTER ET MARTEAU 54, rue Principale 67580 MIETESHEIM	5 929.77 €
	Lot 12 : électricité	SCHORO ELECTRICITE 5, rue de l'Industrie BP9 67116 REICHSTETT	11 960.00 €
	Lot 13 : chauffage	VONTHRON ENTREPRISES 5, rue de l'Industrie 67116 REICHSTETT	13 737.52 €
	Lot 14 : asservissement	CEVICO SARL 1, rue de l'Industrie 67170 BRUMATH	703.25 €
	Lot 15 : chape	SARL CLAUDE KELHETTER 3, rue Charles Péguy 67200 STRASBOURG	3 823.56 €
Acquisition de fournitures de bureau pour les services municipaux et de fournitures scolaires pour les écoles de la Ville de Bischwiller. Durée 1 an renouvelable 1 fois	Lot n° 1: fournitures de bureau	SM BUREAU Route de Nancy BP 30123 57201 SARREGUEMINES CEDEX	montants annuels compris entre 4 000 € HT minimum et 10 000 € HT maximum
	Lot n° 2: consommables informatiques	E.S.I. France S.A.S. Z.A. 1, rue Georges Cuvier 67610 LA WANTZENAU	montants annuels compris entre 5 000 € HT minimum et 12 000 € HT maximum
	Lot n° 3: papier blanc et couleur pour photocopieurs	SM BUREAU Route de Nancy BP 30123 57201 SARREGUEMINES CEDEX	montants annuels compris entre 6 000 € HT minimum et 9 000 € HT maximum
	Lot n° 4: fournitures scolaires	SAS LIRA ZA de Champgrand 309 allée des Abricotiers 23270 LORIOL	montants annuels compris entre 2 000 € HT minimum et 7 000 € HT maximum
	Lot n° 5: fournitures de coloriage et activités manuelles	PAPETERIES PICHON SAS ZI MOLINA LA CHAZOTTE 67, rue Jean Perrin BP 315 42353 LA TALAUDIÈRE	montants annuels compris entre 1 000 € HT minimum et 5 000 € HT maximum
	Lot n° 6: fournitures pour activités éducatives	SEJER 30, place d'Italie 75702 PARSIS CEDEX 13	montants annuels compris entre 500 € HT minimum et 2 000 € HT maximum

## **Avenant :**

### **Transformation de l'ancienne synagogue en salle des associations**

#### **Avenant n° 1 au Lot 2 – Gros-œuvre démolition – entreprise : SPIE BATIGNOLLES EST à 67960 ENTZHEIM**

Les travaux de gros-œuvre et de démolition (lot n° 2) ont été attribués à l'entreprise SPIE BATIGNOLLES EST – 67960 ENTZHEIM en date du 10/03/2011 pour un montant de 117 208,00 € T.T.C.

Lors de ces travaux, il a été découvert qu'une partie du dallage intérieur du bâtiment conservé ne tenait plus. Il convient donc de procéder à une démolition partielle et à une reprise de ce dallage pour un montant de 5 544.76 € TTC. Le montant du marché est donc porté à 122 752.76 € TTC soit 4.73 % d'augmentation.

## Locations :

Bénéficiaire	Localisation	Type de location	Date d'effet	Durée	Loyer
M CANATAN Hilmi	Section 23 n° 40 (rue des Menuisiers)	Convention pour la location d'une partie du parking situé rue des Menuisiers	23.05.2011	7 jours	0 €
M. KOEGER Benôit	Section 81 n° 124 et 125	Bail rural	22.04.2009 (rétroactif)	9 ans	1,18 € l'are
M. GUERRIER Mathias	Section 81 n° 288	Bail rural	10.05.2011	9 ans	1,18 € l'are
CAT SONNENHOF	Section 81 n° 118	Bail rural	07.12.2009 (rétroactif)	9 ans	1,18 € l'are
M. SCHNEIDER Raymond	Section 81 n° 159	Bail rural	08.09.2009 (rétroactif)	9 ans	1,18 € l'are
M. Pierre Yves HELLBURG	Section 23 n° 40 (rue des Menuisiers)	Bail à loyer (garage)	01.06.2011	3 ans	24,02 € legarage

## Locations de parcelles de jardins familiaux :

Lieu-dit / N° de jardin	Section	Parcelles	Bénéficiaire	Prix	Durée
Route de Marienthal Jardin familial n° 01	82	44, 281 et 284	M. Mutlu KAYA	50,00 €	par an d'avance
Route de Marienthal Jardin familial n° 03	82	44, 281 et 284	M. Idris CICE	50,00 €	par an d'avance
Route de Marienthal Jardin familial n° 06	82	44, 281 et 284	M. Ergun YEGEN	50,00 €	par an d'avance
Route de Marienthal Jardin familial n° 15	82	44, 281 et 284	M. Jean-Claude MALISCHEWSKY	50,00 €	par an d'avance
Route de Marienthal Jardin familial n° 23	82	44, 281 et 284	Mme Isabelle CAURIER	50,00 €	par an d'avance
Route de Marienthal Jardin familial n° 25	82	44, 281 et 284	M. Patrick VAN WAELFELGHEM	50,00 €	par an d'avance
Route de Marienthal Jardin familial n° 26	82	44, 281 et 284	M. Mehmet TEKELI	50,00 €	par an d'avance
Route de Marienthal Jardin familial n° 27	82	44, 281 et 284	M. Omer AKINCI	50,00 €	par an d'avance
Route de Marienthal Jardin familial n° 33	82	44, 281 et 284	M. Cédric WALTER	50,00 €	par an d'avance
Route de Marienthal Jardin familial n° 34	82	44, 281 et 284	M. Marc BRANDNER	50,00 €	par an d'avance
Route de Marienthal Jardin familial n° 35	82	44, 281 et 284	Mme Gabrielle MARTIN	50,00 €	par an d'avance
Route de Marienthal Jardin familial n° 37	82	44, 281 et 284	M. Maurice SCHALLER	50,00 €	par an d'avance
Route de Marienthal Jardin familial n° 41	82	44, 281 et 284	M. Hubert VIEVILLE	50,00 €	par an d'avance
Route de Marienthal Jardin familial n° 44	82	44, 281 et 284	M. Hudayi SIRMA	50,00 €	par an d'avance
Route de Marienthal Jardin familial n° 62	82	44, 281 et 284	M. Kemal CAN	50,00 €	par an d'avance

## Le Conseil Municipal

EN PREND ACTE.

Date de publication : 30.06.2011  
Date de notification :  
Date de transmission  
à la Sous-Préfecture : 30.06.2011

---

### Point n°4 – COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 MAI 2011

*Rapport présenté par Monsieur René ECKERT, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire et Président de la Communauté de Communes de Bischwiller et Environs*

La dernière séance du conseil communautaire s'est tenue le 23 mai dernier à la salle des fêtes de Rohrwiller.

#### Délégations du conseil communautaire au Président : information sur les décisions prises

- prestation d'aide à la décision pour la mise en œuvre d'un programme de restructuration des installations concernant le Complexe Sportif Couvert de Bischwiller et le COSEC d'Oberhoffen-sur-Moder par le bureau d'études Ruble et Nicli de Saverne pour un montant de 11 362 €.
- création d'un terrain multisports à Bischwiller par l'entreprise Gartiser pour le terrassement et Husson International pour l'équipement de jeux pour un coût total de 99 000 €.
- prestation de télésurveillance et maintenance des alarmes par KBS pour un montant de 23 632 €.
- gérance de la buvette de la piscine par M. FLOUIRAC, autoentrepreneur « Le P'tit Mous » pour la période du 16 mai au 4 septembre 2011. Le loyer est de 0,10 € par entrée.

#### Informations sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Il a été convenu qu'une délibération sera prise lors de la prochaine séance du conseil communautaire le 4 juillet prochain, demandant la suppression de la remarque inscrite dans le fascicule concernant le souhait d'une fusion entre la Communauté de Communes de Bischwiller et Environs et celles de la Région de Haguenau et des Trois Croix.

#### Aire d'accueil des gens du voyage

De nombreux problèmes de conception et des malfaçons perturbent le bon fonctionnement de l'aire d'accueil et une procédure contentieuse à l'encontre du maître d'œuvre du projet, le cabinet d'architecture Aghina et l'entreprise Batica, a été engagée auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg le 4 septembre 2009.

Le tribunal a par jugement du 14 avril 2011 conclu à l'irrecevabilité du recours pour motif que la délibération de la communauté de communes n'avait pas été transmise, malgré la production en délibéré de la délégation générale du président.

Le conseil a autorisé le Président à interjeter appel auprès de la Cour Administrative d'Appel de Nancy et à mandater Me BLOCH pour représenter la communauté de communes.

## Compte administratif 2010

### Budget principal

<b>Section de Fonctionnement</b>			Taux d'Exéc.
	Crédits Ouverts	Réalisé	
<b>Recettes</b> de Fonctionnement (hors excédent reporté 2009)	6 411 732,01	6 350 102,33	99,04%
<b>Dépenses</b> de Fonctionnement	8 645 000,00	4 795 012,52	55,47%
soit * Excédent de l'exercice		1 555 089,81	
* Excédent reporté 2009		2 233 267,99	
<b>* EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2010</b>		<b>3 788 357,80</b>	
<b>Section d'Investissement</b>			
	Crédits Ouverts	Réalisé	
<b>Recettes</b> d'Investissement	7 380 000,00	3 367 511,09	45,63%
<b>Dépenses</b> d'Investissement (hors besoin reporté de 2008)	5 666 433,08	3 449 227,52	60,87%
soit * Besoin de financement de l'exercice		-81 716,43	
* Besoin de Financement reporté 2009		-1 713 566,92	
<b>* BESOIN de FINANCEMENT 2010</b>		<b>-1 795 283,35</b>	
<b>* EXCEDENT GLOBAL 2010 - Budget PRINCIPAL</b>		<b>1 993 074,45</b>	

Le résultat global à fin 2010 est très légèrement inférieur à celui constaté fin 2009 (2,2 M€), malgré l'augmentation des taux de fiscalité de 9 % en 2010, d'où la nécessité de voter une nouvelle hausse des taux d'imposition de 4 % cette année, hausse qui doit permettre de dégager l'autofinancement nécessaire pour mener à bien tous les projets.

Les dépenses d'équipement réalisées en 2010 sur les 3 budgets ont une nouvelle fois été importantes avec 4,1 M€ contre 5,2 M€ en 2009 et 4,4 M€ en 2008.

### Budget assainissement

<b>Section d'Exploitation</b>			Taux d'exécution
	Crédits Ouverts	Réalisé	
<b>Recettes</b> d'Exploitation (hors excédent 2009)	2 484 329,96	2 680 177,14	107,88%
<b>Dépenses</b> d'Exploitation	3 200 000,00	1 901 557,68	59,42%
* Excédent de l'exercice		778 619,46	
* Excédent reporté 2009		715 670,04	
<b>* EXCEDENT D'EXPLOITATION 2010</b>		<b>1 494 289,50</b>	
<b>Section d'Investissement</b>			
	Crédits Ouverts	Réalisé	
<b>Recettes</b> d'Investissement	5 250 000,00	2 516 978,62	47,94%
<b>Dépenses</b> d'Investissement (hors besoin 2009)	5 138 382,44	2 741 424,95	53,35%
* Besoin de financement de l'exercice		-224 446,33	
* Besoin de financement reporté		-111 617,56	
<b>* BESOIN DE FINANCEMENT 2010</b>		<b>-336 063,89</b>	
<b>* EXCEDENT GLOBAL 2010 - Service Assainissement</b>		<b>1 158 225,61</b>	

### Budget développement économique

<b>Section d'Exploitation</b>			Taux d'exécution
	Crédits Ouverts	Réalisé	
<b>Recettes</b> d'Exploitation (hors excédent 2009)	295 379,81	189 449,54	64,14%
<b>Dépenses</b> d'Exploitation	320 000,00	173 781,50	54,31%
* Excédent de l'Exercice 2010		15 668,04	
* Excédent reporté 2009		24 620,19	
<b>* EXCEDENT D'EXPLOITATION 2010</b>		<b>40 288,23</b>	
<b>Section d'Investissement</b>			
	Crédits Ouverts	Réalisé	
<b>Recettes</b> d'Investissement (hors excédent 2009)	823 766,76	186 595,64	22,65%
<b>Dépenses</b> d'Investissement	845 000,00	238 186,76	28,19%
* Besoin de financement 2010		-51 591,12	
* Excédent d'investissement reporté 2009		21 233,24	
<b>* BESOIN DE FINANCEMENT 2010</b>		<b>-30 357,88</b>	
<b>EXCEDENT GLOBAL DE L'EXERCICE 2010</b>		<b>9 930,35</b>	

## Budget ordures ménagères

Section d'Exploitation			Taux d'exécution
	Crédits Ouverts	Réalisé	
Recettes d'Exploitation	1 520 000,00	1 484 634,06	97,67%
Dépenses d'Exploitation	1 520 000,00	1 473 608,79	96,95%
<b>EXCEDENT D'EXPLOITATION 2010</b>		<b>11 025,27</b>	
Section d'Investissement			
Recettes d'Investissement	0,00	0,00	0,00%
Dépenses d'Investissement	0,00	0,00	0,00%
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2010</b>		<b>0,00</b>	
<b>EXCEDENT GLOBAL DE L'EXERCICE 2010</b>		<b>11 025,27</b>	

Concernant cette nouvelle compétence, la gestion des ordures ménagères représente 8 500 poubelles ou redevables par semestre, soit 17 000 factures annuelles. Elle a permis d'améliorer le coefficient d'intégration fiscal de la comcom qui est passé de 0,40 à 0,55 et a apporté un gain important de dotation globale de fonctionnement (DGF) qui est passée de 605 000 € en 2010 à 825 000 € en 2011, représentant une augmentation de 220 000 €.

### Comptes de gestion du Trésorier

Les différents comptes de gestion, correspondant aux 4 budgets, ont été approuvés.

### Modification n° 6 du POS

Le conseil a approuvé l'ajout de 2 points de modification supplémentaires concernant Bischwiller :

- la modification de la rédaction de l'article 6 INA1c pour assouplir les règles d'implantation par rapport aux voies et emprises publiques afin de prendre en compte l'orientation de certains terrains au sein de l'opération de lotissement en cours route de Marienthal,
- le reclassement de la zone INA3 et une partie de la zone NDb sises au lieu-dit « Lerchenberg » en zone NCa pour permettre l'extension des activités du Haras des Bussières.

### Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique Territoriale

La contribution due au titre de l'année 2010 est nulle, puisque l'obligation d'emploi qui est de 1 est remplie.

## Le Conseil Municipal

EN PREND ACTE.

Date de publication : 30.06.2011  
Date de notification :  
Date de transmission  
à la Sous-Préfecture : 30.06.2011

---

## Point n°5 – SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE : avis sur le projet

*Rapport présenté par Madame Nicole THOMAS, Maire*

La loi 2010-1563 du 16 décembre 2010 engage une réforme importante des collectivités territoriales en ce sens qu'elle prévoit une plus grande rationalisation et l'achèvement de la carte intercommunale.

Concernant cette rationalisation et l'achèvement de la carte intercommunale, le Préfet du Bas-Rhin a notifié aux maires de la communauté de communes, le 13 mai dernier, pour avis, le projet de schéma départemental de coopération intercommunale. Cet avis doit être rendu dans les 3 mois, à défaut il est réputé être favorable.

Ce projet de schéma prévoit la fusion de la communauté de communes de la Région de Haguenau avec celle du Carrefour des Trois Croix (Berstheim, Hochstett, Wahlenheim et Wittersheim). En plus de cette fusion, le Préfet a émis la remarque suivante : « Il pourrait être envisagé à long terme la fusion de ces 2 communautés de communes avec la communauté de communes de Bischwiller pour former une communauté d'agglomération, permettant ainsi à cet ensemble homogène une forme de structure beaucoup plus intégrée ».

Les objectifs fixés par la loi, à savoir la constitution de communautés de communes d'au moins 5 000 habitants et l'amélioration de la cohérence spatiale des EPCI, sont largement respectés par notre communauté de communes : en effet celle-ci a près de 23 000 habitants et correspond à un bassin de vie compact, homogène et cohérent.

Quels avantages et inconvénients entraîneraient, pour les habitants des communes et des trois communautés de communes concernées, la disparition des communautés de communes et la décision de rejoindre cette communauté d'agglomération ?

Les avantages seraient ceux d'une mutualisation totale des services et de la rationalisation de la carte de l'intercommunalité. Les inconvénients, pour les habitants, seraient ceux d'une concentration des services administratifs au chef-lieu et la fin d'une proximité entre les services municipaux et intercommunaux, les élus et les habitants.

En outre, une uniformisation s'imposerait dans de nombreux domaines. Ainsi les compétences de la communauté de communes de la Région de Haguenau et celles de notre communauté de communes ne sont pas, en l'état, compatibles. Les ressources fiscales ne sont pas les mêmes : la TPU pour la 1<sup>ère</sup>, la fiscalité additionnelle pour la nôtre. Les différences entre les deux structures sont donc très importantes et une harmonisation paraît très complexe à réaliser. Que deviendrait le personnel travaillant pour notre communauté de communes, qu'il s'agisse des agents de la communauté de communes ou des agents de la Ville travaillant au titre des services partagés ?

Ce regroupement pose donc de nombreuses interrogations auxquelles il n'est pas facile de répondre dans les délais impartis par la loi.

Aussi je propose que le Conseil municipal demande la suppression de cette remarque. Pour ma part, la priorité est de conforter une organisation et un fonctionnement qui ont permis à notre communauté de communes de trouver une identité, de créer les conditions de la solidarité, d'avoir des réalisations et des projets communs, de mutualiser largement leurs moyens.

Par contre la Ville de Bischwiller peut tout à fait être d'accord avec la suppression à terme du SICES (une fois que la situation patrimoniale du collège / lycée aura pu être réglée) et avec le regroupement de différents syndicats d'aménagement de cours d'eau.

## **Le Conseil Municipal**

### **A l'unanimité**

**DEMANDE** la suppression dans le schéma départemental de coopération intercommunale de la remarque concernant une réflexion sur la fusion entre la communauté de communes de Bischwiller et Environs et celle issue de la fusion entre la communauté de communes de la Région de Haguenau et celle du Carrefour des Trois Croix

**DONNE SON ACCORD** pour la suppression à terme du SICES et pour le regroupement de différents syndicats d'aménagement de cours d'eau.

Date de publication : 30.06.2011  
Date de notification :  
Date de transmission  
à la Sous-Préfecture : 30.06.2011

---

## Point n°6 – CREATION D'UNE REGIE MUSEE

*Rapport présenté par Madame Sylvie ARNOULD, Adjointe au Maire*

Suite à une réorganisation de l'accueil dans nos deux musées, il est proposé de créer une régie de recettes qui percevra les recettes liées à ces deux équipements.

- Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité Publique, et notamment l'article 18 ;
- Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;
- Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;
- Vu le décret 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire du régisseur ;
- Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 17/06/2011 ;

ARTICLE 1 : Il est institué une régie de recettes auprès du service « vie associative et culture » de la mairie de Bischwiller à compter du 15 septembre 2011. Elle est intitulée « RECETTES DES MUSEES ».

ARTICLE 2 : La régie encaisse les produits suivants :

- Droits d'entrée dans les musées de la Ville
- Vente de produits dérivés culturels tels qu'ouvrages, cartes postales, DVD, etc.

ARTICLE 3 : Les recettes désignées à l'article 2 sont encaissées en numéraire ou en chèque ; elles sont perçues contre remise à l'usager d'un reçu.

ARTICLE 4 : Un fonds de caisse d'un montant de 100 € est mis à la disposition du régisseur.

ARTICLE 5 : Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 400 €.

ARTICLE 6 : Le régisseur est tenu de verser à la caisse du comptable public assignataire le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 4, et au minimum une fois par mois, ainsi que le 31 décembre de chaque année, lors de sa sortie de fonctions, ou encore lors de son remplacement.

ARTICLE 7 : Le régisseur verse auprès du comptable public assignataire la totalité des justificatifs des opérations de recettes au minimum une fois par mois.

ARTICLE 8 : Le régisseur, les régisseurs suppléants et les mandataires sont désignés par le Maire sur avis conforme du comptable assignataire.

ARTICLE 9 : Le régisseur est assujéti à un cautionnement dont le montant est fixé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.  
Les régisseurs suppléants sont exonérés du cautionnement.

ARTICLE 10 : Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.  
Les régisseurs suppléants ne seront pas bénéficiaires de cette indemnité.

## Le Conseil Municipal

### A l'unanimité

DONNE SON ACCORD pour la création de la régie « RECETTES DES MUSEES » dans les termes ci-dessus évoqués avec effet au 15 septembre 2011.

Date de publication : 30.06.2011  
Date de notification :  
Date de transmission  
à la Sous-Préfecture : 30.06.2011

---

## Point n°7 – FIXATION DES TARIFS D'ENTREE AU MUSEE DE LA LAUB ET DE LA MAISON DES ARTS

*Rapport présenté par Monsieur Jean-Claude KUNTZEL, Adjoint au Maire.*

Il est proposé, en accord avec l'Association des Amis du Musée de la Laub, que dorénavant la gestion et l'animation du Musée de la Laub et de la Maison des Arts soient réalisées en direct par la Ville.

Aussi, il apparaît nécessaire de fixer un droit d'accès à ces deux équipements.

Pour rappel, jusqu'à novembre 2010, les tarifs étaient les suivants :

- gratuit pour les enfants jusqu'à 12 ans
- 1,50 € pour adultes
- 2,50 € - tarif couplé pour les 2 musées.

Il vous est proposé de valider les tarifs suivants, applicables à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2011 :

Types de tarifs					
Plein-tarif	Demi-tarif (étudiants des filières autres que histoire de l'art et tarif pratique dans le cadre de manifestations particulières)	Tarif enfant et tarifs spécifiques sur présentation d'un justificatif (Sonnenhof, porteur de la carte COTOREP, demandeurs d'emploi, étudiants en histoire et en histoire de l'art)	Groupes et scolaires (hors écoles primaires de Bischwiller)	Ecoles primaires de Bischwiller	Exposition temporaire et tarif couplé Laub & Maison des Arts
€ 2	1 €	gratuité	15 € forfaitaires – visite guidée incluse	gratuité	3 €

## Le Conseil Municipal

### A l'unanimité

VALIDE la grille de tarifs ci-dessus pour le Musée de la Laub et la Maison des Arts, applicables à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2011.

Date de publication : 30.06.2011  
Date de notification :  
Date de transmission  
à la Sous-Préfecture : 30.06.2011

---

## Point n°8 – SUBVENTIONS POUR RAVALEMENT DE FACADES

*Rapport présenté par Monsieur François MARTZ, conseiller municipal.*

En application de la délibération du conseil municipal du 12 novembre 1982, modifiée par la délibération du 17 décembre 1984, les propriétaires des bâtiments suivants peuvent bénéficier d'une subvention pour ravalement de façades :

N°	Adresse du bâtiment	Montant en €
01/2011	4, rue de Phalsbourg	156,00
02/2011	16, rue des Prés	148,00
03/2011	10, rue du Rhin	152,00
04/2011	7, rue des Pins	95,00
05/2011	13, rue des Prés	461,00
06/2011	5, rue du Parc Erlenberg	162,00
	<b>TOTAL</b>	<b>1 174,00</b>

### Le Conseil Municipal

#### A l'unanimité

APPROUVE la liste des bénéficiaires et les montants de subvention pour ravalement de façades figurant ci-dessus,

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à la procédure,

IMPUTE la dépense au chapitre 204, article 2042.

Date de publication : 30.06.2011

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 30.06.2011

---

## Point n°9 – HARAS DE LA MODER : octroi d'une subvention

*Rapport présenté par Madame Sophia VOGT, conseillère municipale.*

Dans le cadre du concours de sauts d'obstacles « Jumping » organisé les 17, 18, 19 juin et 12, 13, 14 et 15 août 2011 par le Haras de la Moder, la Ville de Bischwiller a été sollicitée pour apporter un soutien financier, comme c'était déjà le cas en 2010.

Aussi, il est proposé d'octroyer à l'association une subvention d'un montant de 300 €.

### Le Conseil Municipal

#### A l'unanimité

DONNE SON ACCORD pour l'octroi d'une subvention d'un montant de 300 € au Haras de la Moder,

VOTE une décision modificative pour abonder l'article 6574 « Subventions aux associations et aux personnes de droit privé » d'un montant de 300 € et réduire du même montant l'article 022 « Dépenses imprévues de fonctionnement ».

Date de publication : 30.06.2011  
Date de notification :  
Date de transmission  
à la Sous-Préfecture : 30.06.2011

---

## **Point n°10 – RETROCESSION D'UN TERRAIN RUE DES CAS ERNES (STRADIM) – parcelle d'assiette du transformateur électrique**

*Rapport présenté par Monsieur Gabriel BEYROUTHY, conseiller municipal.*

Dans le cadre de la construction réalisée par la société STRADIM, par le biais de la SNC Château Saint Jean rue des Casernes, il y a lieu de procéder à la rétrocession de la parcelle cadastrée en section 48 n° 142/19, d'une surface de 0,25 are, assiette du transformateur électrique.

Un accord a été trouvé pour une cession gratuite, tous les frais afférents à cette rétrocession devant être pris en charge par le vendeur.

### **Le Conseil Municipal**

#### **A l'unanimité**

DONNE SON ACCORD pour l'acquisition gratuite de la parcelle cadastrée en section 48 n° 142/19 d'une superficie de 0,25 are, propriété de la SNC Château Saint Jean,

AUTORISE le Maire, respectivement le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, à signer l'acte correspondant et le charger de toutes les formalités nécessaires.

Date de publication : 30.06.2011  
Date de notification :  
Date de transmission  
à la Sous-Préfecture : 30.06.2011

---

## **Point n°11 – FONDS D'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPEES DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE (FIPHFPT)**

*Rapport présenté par Madame Nicole THOMAS, Maire.*

L'article 36 de la loi 2005-102 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées institue à compter du 1er janvier 2006 un Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique. Ce fonds a pour objet de favoriser l'insertion professionnelle des personnes handicapées au sein des 3 fonctions publiques.

La loi fait obligation aux employeurs publics, occupant au moins 20 salariés (en équivalent temps plein), d'employer au moins 6 % de travailleurs handicapés. Si ce taux n'est pas atteint, ils devront verser au

FIPHFP une contribution annuelle proportionnelle à l'écart constaté, comme cela se pratique déjà dans le secteur privé.

Les crédits serviront notamment à l'aménagement des postes de travail, l'accompagnement et la sensibilisation des employeurs, des actions de formation, etc.

Enfin, la loi demande une information du CTP, ainsi qu'une délibération du Conseil Municipal sur ce point.

Pour notre collectivité, les données sont les suivantes :

- effectif physique total au 01.01 de l'année N - 1 = 132 agents
- effectifs équivalent temps plein : 122,34
- obligation d'emploi :  $132 \times 6\% = 7,92$  arrondi à 7
- nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi = 7
- montant des dépenses réalisées auprès d'organismes d'aide par le travail = 15.935,28 €, ce qui représente une unité déductible de 0,99

**Le nombre de bénéficiaires étant de 7, et l'obligation d'emploi de 7, la contribution due au titre de l'année 2010 est nulle, comme en 2010 et 2009.**

### **Le Conseil Municipal**

EN PREND ACTE.

Date de publication : 30.06.2011  
Date de notification :  
Date de transmission  
à la Sous-Préfecture : 30.06.2011

---

## **Point n°12 – MODIFICATION DE L'ETAT DES EFFECTIFS : création d'un poste d'agent de maîtrise principal et de brigadier chef principal de police municipale**

*Rapport présenté par Madame Nicole THOMAS, Maire.*

Compte tenu de l'évolution des missions de certains postes, il est proposé de créer, avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2011 :

- un poste d'agent de maîtrise principal
- un poste de brigadier chef principal de police municipale

### **Le Conseil Municipal**

**Par 28 voix POUR - groupe « Bischwiller réussit ! »  
- groupe « Bischwiller unie »**

**et 3 abstentions - groupe « Tous ensemble »**

DONNE SON ACCORD à la création des postes d'agent de maîtrise principal et de brigadier chef principal de police municipale.

CHARGE le Maire de toutes les formalités correspondantes.

Date de publication : 30.06.2011  
Date de notification :  
Date de transmission  
à la Sous-Préfecture : 30.06.2011

---

## Point n°13 – RENOUELEMENT DE CONTRATS

*Rapport présenté par Madame Nicole THOMAS, Maire.*

### 1) Service urbanisme

Par délibération du 20 septembre 2010 (point n°16), a été créé un poste de technicien pour ce service.

L'agent alors recruté donne entière satisfaction.

Il est proposé de renouveler son contrat, dans l'attente d'un recrutement statutaire.

Le poste est basé sur le grade de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe sous contrat d'une année (article 3-1 de la loi n°84-53 organisant la FPT, « vacance d'un emploi dans l'attente du recrutement d'un agent statutaire »). Sa rémunération sera assise sur le 1<sup>er</sup> échelon de la grille indiciaire des techniciens principaux de 2<sup>ème</sup> classe (avantages habituels en sus de la rémunération de base).

Date d'effet : 15 septembre 2011.

### 2) Service technique

Par la délibération précitée, a été créé un poste de technicien au service technique (l'agent précédent ayant quitté ses fonctions au 1<sup>er</sup> octobre 2010).

Le candidat recruté donne entière satisfaction également.

Il est proposé de renouveler ce contrat, dans les mêmes termes : agent sous CDD d'une année, dans l'attente du recrutement d'un titulaire (article 3-1 de la loi n°84-53), rémunération assise sur le 1<sup>er</sup> échelon du grade de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe, avantages habituels de la collectivité en sus.

Date d'effet : 20 septembre 2011.

## Le Conseil Municipal

### A l'unanimité

DONNE SON ACCORD pour le renouvellement de postes à temps complet : deux postes de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe contractuels

AUTORISE LE MAIRE à engager les procédures y afférentes.

Date de publication : 30.06.2011

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 30.06.2011

---

## Point n°14 – PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE : reconduction de contrats

*Rapport présenté par Madame Isabelle LERCH, Adjointe au Maire.*

Par délibération du 5 juillet 2010 (point n° 16), a été autorisée la reconduction de 2 postes d'accompagnateur PRE dans le cadre des services partagés avec le SIVU PRE, jusqu'au 24 août 2011.

Pour l'heure, les subventions allouées au PRE sont assurées jusqu'à fin 2011. Il est donc proposé que les contrats des accompagnateurs soient prolongés jusqu'au 31 décembre 2011.

Les conditions de ces reconductions restent inchangées : base légale article 3 alinéa 4 de la loi 84-53 portant statut de la FPT (les collectivités peuvent recruter des auxiliaires : « Lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes ; », ce qui est le cas en

l'espèce), emplois à mi-temps, rémunération assise sur le grade d'animateur territorial 1<sup>o</sup> échelon, avantages habituels en sus.

## **Le Conseil Municipal**

### **A l'unanimité**

DONNE SON ACCORD pour la reconduction des 2 postes d'accompagnateur de réussite éducative auxiliaire du 25 août 2011 au 31 décembre 2011,

AUTORISE LE MAIRE à signer les contrats suivant les dispositions ci-dessus énumérées.

Date de publication : 30.06.2011  
Date de notification :  
Date de transmission  
à la Sous-Préfecture : 30.06.2011

---

## **Point n°15 – REGIME INDEMNITAIRE : filière technique**

*Rapport présenté par Madame Nicole THOMAS, Maire*

Le décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 a créé le cadre d'emploi des techniciens, en fusionnant les cadres anciens de techniciens supérieurs et de contrôleurs de travaux. L'ensemble des agents (titulaires et contractuels) ont été intégrés de droit au 1<sup>er</sup> décembre 2010 dans ce nouveau cadre d'emploi.

Le décret n°2011-540 du 17 mai 2011 modifie les textes sur le régime indemnitaire actuellement en vigueur pour remplacer les références aux grades anciens par les nouveaux grades.

Ainsi :

- Les techniciens ont le régime des anciens contrôleurs de travaux
- Les techniciens principaux de 2<sup>ème</sup> classe remplacent les contrôleurs principaux
- Les techniciens principaux de 1<sup>ère</sup> classe remplacent les techniciens supérieurs en chef.

Chaque assemblée délibérante doit se prononcer pour autoriser ces substitutions.

Il est à préciser que cette mesure ne modifie en rien le régime indemnitaire actuel des agents concernés dans notre collectivité.

## **Le Conseil Municipal**

### **A l'unanimité**

DONNE SON ACCORD pour la création du régime indemnitaire pour le cadre d'emploi des techniciens au 1<sup>er</sup> juillet 2011,

DONNE SON ACCORD pour la modification des délibérations du 15 décembre 2003 (point n°19, « instauration du nouveau régime indemnitaire ») et du 5 juillet 2010 (point n°13, « régime indemnitaire – filière technique ») en ce sens,

AUTORISE LE MAIRE à engager les procédures y afférentes.

Date de publication : 30.06.2011  
Date de notification :  
Date de transmission  
à la Sous-Préfecture : 30.06.2011

*Le Maire, Nicole THOMAS*